



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le



ID : 076-247600646-20190709-201902-DE

N°02/2019

Date de la convocation : 2 juillet 2019

Procès-verbal affiché le : 11 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 21 Votants : 26 Absents : 13

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI NEUF JUILLET, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire,
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire,
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme Blondel qui a donné pouvoir à M. Bentot, M. Merienne qui a donné pouvoir à M. Tierce, M. Amanieu qui a donné pouvoir à M. Cotton, Mme Padilla qui a donné pouvoir à Mme Sy Savane, Mme Lemonnier qui a donné pouvoir à Mme Samson

ETAIENT ABSENT(E)S :

BEASSE Valérie, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, CHAIB Dominique, KEHR Jérôme, SEMARD Michelle, HUET François, ROYER François, EMO Jean-Christophe, MOUTON HERSENS Janine, SAUMON Michel, REMOUSSIN Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

02 – Finances – Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Prélèvement - Répartition

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les prélèvements du FPIC 2019 pour chaque ensemble intercommunal ont été calculés et révisés par la Préfecture. Le prélèvement de droit commun est le suivant :

BARENTIN	0€
BLACQUEVILLE	0€
BOUVILLE	-3.634€
EMANVILLE	0€
GOUPILLIERES	-1.227€
LIMESY	0€
PAVILLY	-28.640€
SAINTE-AUSTREBERTHE	-1.968€
VILLERS ECALLES	-8.035€
EPCI	-161.674€
TOTAL	-205.178€

La répartition peut faire l'objet d'une répartition dite « dérogatoire libre » entre intercommunalité et communes membres, aucune règle particulière n'est alors prescrite.

Dans le cadre des notifications intercommunales et communales 2019, un rééquilibrage des montants prélevés et reversés s'est opéré hormis pour la commune de Pavilly dont le solde reste inférieur à l'accord dérogatoire libre 2018.

Afin de faire bénéficier l'ensemble des communes de l'évolution favorable de la répartition de l'enveloppe du FPIC sans pénaliser la commune de Pavilly, il est proposé de :

- Retenir les prélèvements de droit commun pour les communes de Barentin, Blacqueville, Bouville, Emanville, Limesy, Goupillières, Sainte Austreberthe et Villers Ecalles
- Majorer le prélèvement de l'intercommunalité d'un montant de 16.380€ et de diminuer du même montant celui de Pavilly afin de lui garantir un solde identique à 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 juillet 2019,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer l'accord dérogatoire libre selon la répartition ci-dessous exposée :

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le

ID : 076-247600646-20190709-201902-DE



BARENTIN	0€
BLACQUEVILLE	0€
BOUVILLE	-3.634€
EMANVILLE	0€
GOUPILLIERES	-1.227€
LIMESY	0€
PAVILLY	-12.260€
SAINTE-AUSTREBETHE	-1.968€
VILLERS ECALLES	-8.035€
EPCI	-178.054€
TOTAL	-205.178€

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°03/2019

Date de la convocation : 2 juillet 2019

Procès-verbal affiché le : 11 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 21 Votants : 26 Absents : 13

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI NEUF JUILLET, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire,
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire,
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme Blondel qui a donné pouvoir à M. Bentot, M. Merienne qui a donné pouvoir à M. Tierce, M. Amanieu qui a donné pouvoir à M. Cotton, Mme Padilla qui a donné pouvoir à Mme Sy Savane, Mme Lemonnier qui a donné pouvoir à Mme Samson

ETAIENT ABSENT(E)S :

BEASSE Valérie, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, CHAIB Dominique, KEHR Jérôme, SEMARD Michelle, HUET François, ROYER François, EMO Jean-Christophe, MOUTON HERSENS Janine, SAUMON Michel, REMOUSSIN Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

03 – Finances – Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Reversements - Répartition

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les reversements du FPIC 2019 pour chaque ensemble intercommunal ont été calculés et notifiés par la Préfecture. Les montants de reversement de droit commun sont les suivants :

BARENTIN	144.958€
BLACQUEVILLE	20.763€
BOUVILLE	22.277€
EMANVILLE	22.339€
GOUPILLIERES	12.044€
LIMESY	41.349€
PAVILLY	117.879€
SAINT-AUSTREBERTHE	16.218€
VILLERS-ECALLES	32.772€
EPCI	210.759€
TOTAL	641.358€

La répartition peut faire l'objet d'une répartition dite « dérogatoire libre » entre intercommunalité et communes membres, aucune règle particulière n'est alors prescrite.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2336-1 et L.2336-7,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 juillet 2019,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de répartir le reversement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales selon la répartition de droit commun comme indiqué ci-dessous.

BARENTIN	144.958€
BLACQUEVILLE	20.763€
BOUVILLE	22.277€
EMANVILLE	22.339€
GOUPILLIERES	12.044€
LIMESY	41.349€
PAVILLY	117.879€
SAINT-AUSTREBERTHE	16.218€
VILLERS-ECALLES	32.772€
EPCI	210.759€
TOTAL	641.358€

Envoyé en préfecture le 22/07/2019

Reçu en préfecture le 22/07/2019

Affiché le

ID : 076-247600646-20190709-20190709-DE

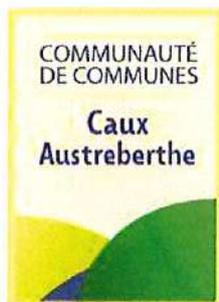


Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°04/2019

Date de la convocation : 2 juillet 2019

Procès-verbal affiché le : 11 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 21 Votants : 26 Absents : 13

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI NEUF JUILLET, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, COTTON Denis, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire,
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire,
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme Blondel qui a donné pouvoir à M. Bentot, M. Merienne qui a donné pouvoir à M. Tierce, M. Amanieu qui a donné pouvoir à M. Cotton, Mme Padilla qui a donné pouvoir à Mme Sy Savane, Mme Lemonnier qui a donné pouvoir à Mme Samson

ETAIENT ABSENT(E)S :

BEASSE Valérie, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, CHAIB Dominique, KEHR Jérôme, SEMARD Michelle, HUET François, ROYER François, EMO Jean-Christophe, MOUTON HERSENS Janine, SAUMON Michel, REMOUSSIN Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

04 – Pôle Finances – Fonds de concours – Emanville – Réhabilitation, extension et rénovation énergétique de la salle polyvalente

Afin de réhabiliter sa salle polyvalente avec une extension et la rénover énergétiquement dans une démarche de développement durable, la commune d'Emanville a réalisé des travaux suivant trois axes :

- Un volet fonctionnalité : sécurité et accessibilité.
- Un volet énergétique : isolation, chauffage et éclairage.
- Un volet esthétique : changement d'aspect par une isolation extérieur et intérieur.

Le coût des travaux est de 321 610,88 euros HT. La commune d'Emanville a demandé une dérogation. En effet, ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'un fond de concours et les travaux sont réalisés. Cependant, une subvention était attendue dans le cadre du Contrat de Territoire, mais finalement n'a pas été obtenue, générant une perte de recettes de 80 000 €.

Afin de soutenir la commune d'Emanville, il est proposé d'accorder un fonds de concours exceptionnel de 30 000 €.

Vu la délibération de la Communauté de communes Caux-Austreberthe en date du 19 mai 2018 adoptant les modalités d'attribution des fonds de concours ;

Considérant la demande de la commune d'Emanville reçue 10 avril 2019 sollicitant un fonds de concours ;

Considérant l'avis du bureau communautaire favorable du 4 juin 2019 ;

Considérant l'erreur matérielle de la délibération en date du 18 juin 2019 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'accorder un fonds de concours de 30 000 euros à la commune d'Emanville pour la réhabilitation, l'extension et la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Article 2 : la délibération n°2019/12 du 18 juin 2019 est retirée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

